Zeitschrift: Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern
Herausgeber: Historischer Verein des Kantons Bern
Band: 5 (1863)

Artikel: Essai sur l'histoire des Comtes de Sogren
Autor: Quiquerez, A.
Kapitel: VII: Recherches sur les avonés de Grandval
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-370708

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

périeur à Oudelard, cofondateur, qui parait avoir même fourni le terrain sur lequel on bâtissait le monastère. Etait-il l'oncle d'Oudelard? Mais alors de quelle famille descendait-il lui-même?

VII. Recherches sur les avoués de Grandval.

Ces recherches sur les Vrobourg et les Thierstein nous amènent à examiner quelles pouvaient être les autres relations de parenté entre les Sogren et Ulric, dit d'Egisheim, et Bourcard d'Asuel, qu'on a vus avec Oudelard et Nogerus parmi les spoliateurs de Grandval et les fondateurs de Beinweil. Cet examen servira en même temps à la recherche de l'origine des Sogren, car jusqu'ici on voit bien apparaître deux comtes de ce nom, dont l'un dispose d'une terre importante sur le Rhin, au-dessous de Bâle, dans la haute Alsace, en même tems qu'il prend le titre de comte de Sougere, et dont l'autre est possesseur de vastes domaines touchant aussi à la haute Alsace, en même tems qu'il possède des seigneuries non moins importantes dans le Landgraviat de Bourgogne, dans une contrée appartenant peu auparavant aux comtes d'Oltingen. Toutefois la date des événements et des actes précédents nous conduira à voir plus tard s'il n'y a pas eu deux comtes du nom d'Oudelard, car le spoliateur de Grandval, vers 1075, ne peut être le même personnage que le fondateur de Frienisberg qui devait encore exister vers 1170.

Comme c'est dans les annales de Moutier-Grandval que ce comte apparait pour la première fois avec le titre d'avoué de cette abbaye, c'est aussi de ce point qu'on doit partir pour rechercher son origine.

Cette avouerie, ainsi qu'on l'a vu précédemment, appartenait à la descendance des fondateurs, les ducs puis les comtes d'Alsace. Jusque vers l'an mil, on a en quelque sorte pu suivre

la succession de ces illustres avoués; mais alors cette charge, soit par faveur royale, soit par un droit de succession qu'on ne peut expliquer, sortit de la branche des Luitfrid pour passer dans celle des Eberhard, toutes deux issues des comtes d'Alsace, et elle se trouve dans la maison des comtes appelés ordinairement d'Egisheim, quoiqu'elle portait plusieurs autres noms.

On a vu qu'après la mort de Luitfrid l'avouerie de Grandval avait pu se donner par le dernier roi de Bourgogne à son parent Gérard, comte du Nordgau et de Dagsbourg, frère du pape Léon IX et de Hugues, comte d'Egisheim et de Dagsbourg. Gérard eut un fils et deux filles : le premier, de même nom que son père, mourut sans postérité après 1065; sa sœur Spanehildis porta le comté de Dagsbourg dans la maison de Metz, et Hadvige, en épousant Gérard, comte de Vaudemont, également issu des comtes d'Alsace, lui donna le comté d'Egisheim, dont elle hérita à la mort de son frère Gérard. De ce mariage naquirent quatre enfants connus par les actes : Huges, qui continua la race des comtes de Vaudemont; Ulric, fondateur de l'abbaye de Pairis et qui est regardé comme le dernier comte d'Egisheim; son nom apparait dans plusieurs actes de 1125 à 1144 et l'on croit qu'il mourut vers 1146; Stéphanie et Giselle, qui épousèrent les deux frères, Frédéric, comte de Ferrette, et Rainaud, comte de Bar, tous les deux issus des comtes de Montbéliard. L'analyse des actes relatifs à Ulric d'Egisheim ne permet pas de supposer qu'il ait eu un second frère du nom d'Oudelard et qui aurait été comte de Sogren, car dans un acte de 1118, on voit que Hadvige, comtesse d'Egisheim et veuve de Gérard de Vaudemont, fut investie, conjointemnnt avec ses deux fils Huges et Ulric, par l'Evêque de Strasbourg du fief épiscopal de Soulz. [1])

On a pris cet Ulric d'Egisheim pour le même personnage qui figure dans les actes de Beinweil comme le quatrième fon-

---

[1]) Revue d'Alsace, Décembre 1857, p. 551. — Schœpflin, Alsatia illustrata, T. I, p. 474, 495.

dateur de ce monastère, ce qui est possible, et ensuite pour le même individu que cet Ulric, comte de Sogren en 1102. Mais dans cet acte Ulric donne à entendre que son père et sa mère étaient morts, puisqu'il donnait à St. Alban sa terre de Kembs pour la rémission de ses péchés, nec non pro anima patris, matrisque suæ, omniumque suorum parentum. Or à cette époque Gérard et Hadvige, père et mère d'Ulric d'Egisheim, vivaient encore ; Schœpflin estime que le premier mourut vers 1108 et l'on vient de voir apparaître Hadvige en 1118. De plus dans les actes de Frienisberg on a la preuve que la mère d'Ulric de Sogren, frère d'Oudelard, s'appelait Cunza et vivait en 1131, ce qui impliquerait que ces deux frères étaient nés de mères différentes ; mais alors ils ne pouvaient être les enfants de Gérard de Vaudemont qui vivait encore et n'avait pas eu deux femmes en même tems. Si ensuite cet Oudelard de 1102 n'est pas le même que celui de 1131 à 1170, mais son père, alors cette Cunza aurait été la femme de cet Oudelard I et la belle-sœur d'Ulric, sans que pour autant ces deux comtes fussent les fils de Gérard.

Mais tandis que le titre de comte d'Egisheim passait dans la maison de Vaudemont par Hadvige, fille de Gérard, qui était frère du pape Léon IX, un autre frère de celui-ci, Hugues, avait gardé ce même titre, en même tems que celui de comte de Dagsbourg, et il le laissa à ses deux fils, Henri mort vers 1080 et Albert 1097. Celui-ci alla s'établir dans le Luxembourg et n'est plus en cause pour notre sujet, mais Henri eut à son tour deux fils, Bruno, moine à Altorf, et Hugues, comte du Nordgau et d'Egisheim, qui fut un des plus zélés partisans du pape Grégoire VII dans ses démêlés avec l'Empereur Henri IV. Il lutta avec une courageuse persistance contre le parti de ce prince en Alsace et en particulier contre l'Evêque de Strasbourg, qui le fit assassiner dans sa propre chambre en 1089, par une noire trahison. [1]) Schœpflin dit qu'on ne lui connait pas d'enfants.

---

[1]) Schœpflin, Alsatia illustrata, T. II, p. 483.

On ne peut voir dans aucun acte à laquelle de ces deux familles d'Egisheim passa l'avouerie de Grandval, il semble seulement qu'il est probable qu'elle parvint, par Hadvige, aux comtes de Vaudemont et peut-être de là aux Ferrette. Quant à Hugues, assassiné à Strasbourg, il n'est pas possible de le compter parmi les avoués spoliateurs de Grandval vers 1075, puisqu'il était précisément du même parti que les moines de ce lieu. On ne lui connait pas de fils et il est peu probable que les comtes de Sogren descendaient de lui, quoique la date de sa mort le permit complètement, mais dans ce cas il faudrait que ses fils eussent embrassé une cause opposée à celle de leur père, ce qui se voyait fréquemment à cette époque de troubles et de dissensions.

Si Ulric et Oudelard de Sougere, en 1102, n'étaient point les fils de Hugues d'Egisheim, il faudrait pour qu'ils eussent possédé l'avouerie de Grandval, qu'ils fussent issus d'une autre branche de cette nombreuse famille d'Egisheim, dont les actes n'ont pas conservé la filiation. C'est l'opinion que nous a souvent exprimé M. Anselme Dietler, religieux au monastère de Maria-Stein, qui a fait une étude approfondie de l'histoire des comtes de Thierstein. Il ne voit pas d'autre moyen de concilier la possession de l'avouerie de Grandval et des vastes domaines environnants, dans la maison de Sogren, qu'en la faisant descendre d'une branche des Egisheim, autre que celle d'Ulric d'Egisheim-Vaudemont, et il croit que de cette branche auraient aussi pu sortir les comtes de Vrobourg. C'est de cette haute origine que les Sogren auraient pris leur titre de comte et non pas du comté de Sogren qui n'a probablement jamais existé comme tel. Aussi en 1102 on voit Ulric s'appeler comte Ulric de Sogren, quoique plus tard ce mode de placer le titre avant le nom, n'ait pas été suivi à l'égard de son frère ou de son neveu, puisque sur son scel on lit : Oudelàrdus comes de Sougron.

[1]) M. Trouillat entrevoit aussi une relation intime entre les comtes de Sogren et ceux d'Egisheim, et il croit qu'Ulric,

[1]) Trouillat, T. II, p. XXXVI.

dernier comte d'Egisheim, pourrait bien être le même personnage qu'Ulric de Sougere en 1102. Ce qu'on vient de dire ne permet pas de soutenir cette opinion.

On a vu précédemment que les comtes de Sogren ne descendaient pas de la souche des Oltingen ou de quelques dynastes de la Bourgogne transjurane, qu'ils n'appartenaient pas à la maison de Ferrette ni à celle de Thierstein, celle-ci, comme la précédente, leur ayant seulement succédé par suite d'alliances ou d'acquisitions. On ne voit pas leurs relations de parenté avec les comtes de Vrobourg, quoique, au rapport de tous les auteurs qui ont parlé des avoués de Grandval et des fondateurs de Beinweil, cette parenté ait dû exister.

Une note rédigée par un des anciens archivistes de l'Evêché de Bâle dit que les comtes de Vrobourg apparaissent en Suisse dès la fin du 10me siècle et dans le courant du 11me, que selon toute apparence ils descendent d'une famille allemande de comtes (von einem der vornemsten gräflichen Häuser Deutschlands) de laquelle ont dû provenir dans les anciens tems les Habsbourg, les Lenzbourg, les Kibourg et autres.

La possession de l'avouerie de Grandval qu'on donne aux quatre personnages déjà si souvent nommés, a pu leur parvenir à un autre titre que celui de descendants ou héritiers des anciens avoués. Si cette charge appartenait à la fin du onzième siècle aux comtes d'Egisheim d'une des branches qu'on a désignées précédemment, il a pu arriver que l'Empereur la leur eut enlevée avec tous leurs droits sur Grandval pour les punir de leur hostilité à sa cause, et que pour récompenser ses propres partisans, il eut donné à ceux-ci une partie de la dépouille de ce monastère. Il n'était pas besoin pour cela que les quatre seigneurs qui reçurent ce dón fussent tous issus des comtes d'Alsace. Car l'un d'eux, que les annalistes nomment Bourcard d'Asuel ou de Hasenbourg, ne venait point de là.

A la fin du 11me siècle, soit à l'époque de la dissolution de Grandval, il n'y avait point dans l'Evêché de Bâle de famille noble du nom de Hasenbourg, mais selon toute apparence

seulement un château, appartenant à la maison d'Oltingen, dont un des membres, Ulric, était frère de Buco, comte de Bargen, et nous avons déjà émis l'opinion que celui-ci, père de Cuno, pourrait bien aussi avoir eu pour fille Cunza, mère d'Oudelard de Sogren.

Ulric avait eu en partage ce château de Hasenbourg et celui de Fenis, sur la rive droite du lac de Bienne, où il faisait sa résidence, et auquel on donne aussi le nom de Hasenbourg. [1]) Il eut plusieurs fils, dont l'un fut Bourcard, Evêque de Bâle de 1072 à 1107. On l'appelle ordinairement Bourcard de Hasenbourg, parce qu'il donna à son Evêché le château et la seigneurie de ce nom, qui lui échut en partage avec des terres considérables qui paraissent avoir compris des droits sur le plateau désert appelé depuis le 14me siècle les Franches Montagnes, sur la partie occidentale du Val de Delémont alors Sornegau et sur celle méridionale de l'Elsgau, ou Ajoie, précisément aux limites des domaines des comtes de Sogren et de ceux de Ferrette alors Montbéliard. Ces terres données par Bourcard furent inféodées par un de ses successeurs, Bertholf, qu'on croit généralement son neveu, aux nobles de Montfaucon, fils de sa sœur germaine, et l'un d'eux, du nom de Hugues, dit de Montfaucon dans quelques actes, s'appelle ensuite de Charmoille, ou de Calmillés, terre dépendant et touchant Hasenbourg Hugues est connu par les actes de 1124 à 1139. Il fut un des fondateurs de l'abbaye de Lucelle avec ses frères Amédée, souche des sires de Neuchâtel en Bourgogne, et Richard qui continua la descendance des Montfaucon.

Cette abbaye construite en 1124 sur les terres de l'Evêché de Bâle, avec le consentement de Bertholf, fut dotée précisément d'une partie des domaines dépendant de la seigneurie de Hasenbourg, et Oudelard de Sogren dut y faire un don consistant en quelques droits et terres sises à Pleigne toujours près de cette même seigneurie. [1])

---

[1]) Recherches historiques sur les sires de Montfaucon, par M. de Gingins. — Mém. et docum. de la Suisse Romande, T. XIV.—

Hugues de Montfaucon-Charmoille eut deux fils, dont l'un, Bourcard, conserva quelque fois le nom de Calmillis, mais qui est aussi connu avec son frère sous celui de Hasenbourg ou Asuel. Bourcard apparait dans plusieurs actes de 1125 à 1156. On ne lui connait point de fils et ses biens durent passer aux fils de son frère Henri, nommé dans plusieurs chartes de 1125 à 1152.

L'Evêque de Bâle, Bourcard, qu'on a vu figurer dans les affaires de Grandval; mourut en 1107, ce n'est donc point le même personnage que Bourcard d'Asuel cité par les annalistes et qu'on a vu figurer dans les chartes de Beinweil sous le simple nom de Bourcard et en 1146 sous celui de Bourcard de Hasenbourg, parmi les témoins du don fait à Beinweil par la famille de Rappolstein, Oudelard de Sogren étant alors avoué de ce monastère.

D'où venaient les domaines donnés à l'Eglise de Bâle par l'Evêque Bourcard ? Sa famille les avait-elle acquis par des alliances avec les comtes d'Alsace, possesseurs primitifs de ces contrées ? Etaient-ce des domaines royaux donnés à Bourcard par l'Empereur Henri IV en récompense de ses services? On sait que ce prince lui donna bien d'autres possessions, dont les actes nous sont parvenus, tandis qu'on ne connait pas d'où provenait la seigneurie d'Asuel dans la maison d'Oltingen. [1])

Histoire diplomatique de la maison d'Asuel, et extraits des archives de l'Evêché de Bâle, par A. Quiquerez, manuscrit, avec les facsimile de la plupart des actes. — Walch, Miscel. Lucel. T. II, p. 345.

[1]) Boyve, Annales de Neuchâtel, T. I, p. 101, fait descendre les comtes de Neuchâtel de Rodolphe, frère posthume de Conrad, roi de Bourgogne, auquel ce prince donna de vastes terres tant en Franche-Comté qu'en Suisse, et que ces terres étaient Neuchâtel en Bourgogne, Montbéliard, Porrentruy, Hasenbourg, et en Suisse, Fenis, Nidau, Strasberg, Büren etc. Nous ne relevons pas les erreurs de Boyve, il nous suffit d'indiquer que nous ne sommes pas le seul à entrevoir que la maison de Neuchâtel avait des terres jusque dans l'Elsgau, comme en particulier Hasenbourg.

Ainsi à l'époque de la dissolution de Grandval la maison d'Asuel proprement dite ne devait pas avoir de droit sur l'avouerie de ce monastère, car cette famille n'existait pas encore. Les comtes de Vrobourg lui paraissent également étrangers et quant à cet Ulric, toujours nommé le dernier parmi les fondateurs de Beinweil, on est à se demander si c'est le frère d'Oudelard de Sogren, connu par l'acte de 1102, ou cet Ulric d'Egisheim, mort vers 1146? En suite Oudelard ne peut être le même personnage que ce comte de Sogren spoliateur de Grandval vers 1085 et encore en vie vers 1170. Remarquons encore que si ce Bourcard, cofondateur de Beinweil, est bien de la maison d'Asuel, il faut nécessairement réculer l'époque de la fondation de cette abbaye, comme l'ont fait les annales d'Einsiedeln, qui la fixent vers l'année 1124.

Nous croyons donc que les fondateurs de ce monastère n'ont pas tous pris part à la catastrophe de Grandval, que tous n'étaient point issus des comtes d'Alsace ou des anciens avoués de cette abbaye, et qu'ils ont même pu recevoir une partie de sa dépouille à titre de récompense pour les services qu'ils avaient rendus à l'Empereur.

[1]) Les seuls comtes de Sogren nous paraissent avoir eu des droits à cette avouerie et peut-être de là venait la querelle entre les spoliateurs de Grandval ou leurs fils pour le partage des biens ainsi usurpés ou obtenus par eux à quel titre que ce soit. Les anomalies qu'on remarque dans la conduite de ces seigneurs qui, après avoir chassé les Bénédictins de Grandval

---

[1]) A l'époque où vivait encore le comte Oudelard de Sogren, le chapitre de Moutier-Grandval possédait les trois quarts de la dîme de la courtine de Soires ou de Soyhière, — de Curti Soires tres partes decimarum. — Confirmation des biens de Grandval par le pape Eugène III, 17 Mai 1148. Trouillat, T. I, p. 308. — Cette dîme ne vient-elle pas évidemment d'un don des comtes de Sogren? de même qu'une autre dîme à Egisheim, rappelée dans le même acte, provenait des comtes d'Egisheim, les uns et les autres vraisemblablement ayant favorisé cette église pendant l'exercice de leurs droits de patronage.

et s'être mis en possession de leurs biens, songeaient ensuite à rétablir les moines, ne sont pas rares à cette époque. L'Empereur donnait l'exemple de bien d'autres inconséquences et l'Evêque de Bâle, Bourcard, cousin de cet autre Bourcard, Evêque de Lausanne, qui préférait de garder sa femme légitime, plutôt que de se soumettre à la cour de Rome, après avoir provoqué l'expulsion des moines de Grandval, fut le premier à les rétablir ailleurs, et lui-même ouvrit un asile à Bâle aux femmes ou aux concubines des prêtres de son diocèse qui s'étaient enfin soumis aux décrets de Grégoire VII sur le célibat du clergé. [1])

L'examen des droits des Sogren sur l'avouerie de Grandval nous obligera plus tard de rechercher comment elle put se trouver entre les mains des comtes de Ferrette à une époque où le comte Oudelard devait être encore en vie. M. Trouillat estime que les droits des Ferrette provenaient de la succession d'Ulric, comte d'Egisheim, mort vers 1146; mais nous aurons à revenir sur cette opinion et nous devons pour le moment nous contenter d'analyser quelques actes importants pour la suite de notre sujet

[2]) Le premier est du 13 Avril 1160. Frédéric, comte de Ferrette, donna à l'Eglise de la vierge Marie et de St. Germain de Grandval et aux chanoines qui y servaient Dieu pour le repos de son âme et de celles de ses parents, du consentement de son fils Louis et ensuite de sa propre femme, tous les hommes qu'il possédait dans le Sornegau, omnem familiam meam in Sornagaudio habitantem, voulant qu'ils n'aient plus d'autres seigneurs (nullum dominum) que les chanoines, mais qu'en cas de contestations entre ceux-ci et ces hommes, ils recourent encore à la décision des comtes de Ferrette. Il ajoute à ce don un moulin à Bassecourt et une terre allodiale à Cour-

---

[1]) Acklin, Annales de Beinweil, T. I, p. XIV.

[2]) Trouillat, T. I, p. 338. — Cet acte est un des premiers qui fasse mention du chapitre de Grandval, qui jusqu'à la fin du XI. siècle porte le titre d'abbaye.

faivre. Cet acte fut fait publiquement dans l'église de Grandval et pour qu'il fut plus stable, il le fit munir du sceau de son fils Louis, avec le consentement de la femme et des fils de celui-ci.

Un autre document, présumé de l'année 1184, nous apprend que Louis, comte de Ferrette, en présence de l'Evêque de Bâle, présidait un plaid général à Grandval et qu'il y confirma la donation faite à cette eglise d'une terre sise à Rebeuvelier, par Gérold de Courrendlin. Parmi les témoins figurent un grand nombre de nobles de la vallée de Delémont, alors Sornegau, et de ministériels ou officiers de l'Evèque de Bâle.[1])

[2]) M. Trouillat, comme aussi les annalistes de Grandval, attribuent à l'acte de 1160 l'origine de la juridiction de l'Eglise de Moutier sur la Prévôté et ils croyent en reconnaître la preuve dans l'acte de confirmation des possessions de cette Eglise par le pape Alexandre III en 1179. [3]) Cette bulle, après avoir en effet confirmé les biens du chapitre de Grandval, dit : De plus que personne ne s'avise d'exercer un pouvoir sur les choses ecclésiastiques ou séculières, sur les hommes et les choses de votre Eglise, si ce n'est son Prévôt et le chapitre, comme cela a eu lieu jusqu'ici, depuis Pierre-Pertuis et la Large Pierre et la fontaine noire de Rore.

Ce document désigne d'ailleurs spécialement le don fait précédemment par le comte Frédéric de Ferrette, d'où l'on doit conclure que les hommes qui lui appartenaient dans le Sornegau et qu'il donnait alors à Grandval, étaient renfermés dans les limites ci-dessus.

---

[1]) Trouillat, T. I, p. 391. Richard de Hasenburg, Nordervinus de Talesperc, Borchardus de Talesperc et Gerardus frater ejus, et ensuite des nobles, ou tout au moins des hommes libres d'Undervelier, de Glovelier, de Bassecourt, de Courfaivre, de Courtetelle, de Develier, de Châtillon, de Rebeuvelier, de Corban, de Mervelier et de Courrendelin.

[2]) Trouillat, T II, p. XXXIX.

[3]) Même lieu, T. I, p. 370.

On sait bien où est Pierre-Pertuis et la fontaine de Rohr, cette belle source qui s'échappe d'un rocher près de St. Joseph, au val de Rohr ou de Rosière. Mais il y a des doutes sur le lieu où était la Large Pierre. M. Trouillat croit que ce pourrait être la Roche-Plate près de Montbatier, servant autrefois de limite entre la Prévôté de Moutier-Grandval et la courtine de Bellelay. Si l'on s'en tenait à ces trois points désignés dans la bulle de 1179 pour fixer les limites de la Prévôté, on arriverait précisément à en retrancher plus de la moitié, et Grandval, comme le Sornegau proprement dit, se trouveraient en dehors de ce territoire ainsi délimité. Il faut donc qu'on ait omis plusieurs bornes et l'une des plus importantes nous parait être la Grise-Pierre ou le Gros-Caillou, déjà désigné en parlant du Vorbourg, qui se voit encore presque au centre de la vallée de Delémont, entre cette ville et Courrendlin. Jusqu'à la fin du siècle dernier cette pierre a séparé la Prévôté de Moutier-Grandval de la Seigneurie de Delémont, et elle sert encore de limite entre ce district et celui de Moutier, comprenant l'ancienne Prévôté, et entre les réages de Courrendlin et de Delémont. Quelques traditions nous la font regarder comme une pierre celtique. Ces limites ne sont d'ailleurs pas rigoureuses, comme on peut le voir par les anciennes cartes, où sont indiquées les bornes réelles de la Prévôté de Grandval à la fin du siècle dernier. [1])

[2]) Le Pagus Sornegaudiensis, déjà ainsi nommé à la fin du 7me siècle, tire son nom de la rivière de la Sorne, qui

---

[1]) On peut consulter la publication du professeur Rheinwald sur le Liber Marcarum de l'Evêché de Bâle, Berne 1843. La carte du ci-devant Evêché de Bâle, jointe à l'histoire de cette contrée, par M. Morel, et quelques cartes manuscrites.

[2]) M. Trouillat, T. II, p. XXXIV, dit que le Sornegau avait fait partie du duché d'Alsace jusqu'à la mort de Luitfrid I, vers 750, et que les descendants de ce duc, ces comtes d'Alsace, continuèrent sous les rois Francs d'administrer cette contrée jusqu'à son annexion au comté de Bipp ou Bipinant (actuellement Bümplitz, près de Berne), dans la seconde moitié du

prend naissance près de Bellelay et traverse la vallée de Sornetan, jadis Sornedunum, descend dans le val de Delémont, qu'elle parcoure de l'ouest à l'est, en passant par Bassecourt et Courfaivre, où les comtes de Ferrette, en 1160, avaient un moulin et une terre allodiale, et vient se jeter dans la Byrse près du Vorbourg.[1]) Les actes du 7 au 13me siècle prouvent que ce Gau comprenait une étendue plus considérable que le terrain parcouru par la Sorne dont il prenait le nom, aussi sommes nous convaincus qu'il embrassait tout spécialement l'intégrité du bassin de Delémont, et que les châteaux du Vorbourg, par l'importance de leur position au-dessus de cette contrée, étaient la résidence de l'avoué du Sornegau. L'existence de ces châteaux remontant à l'époque la plus reculée, et leur construction successive sur cette crête de rocher font voir qu'ils ont dû être occupés dès le temps où les ducs puis les comtes d'Alsace exerçaient leur pouvoir sur cette contrée. La preuve de leur droit de propriété sur Delémont même, bâti au pied pour ainsi dire du château supérieur ou primitif, ressort d'un acte des petits-fils du duc Atticus, Eberhard et Luitfried, souches de tous les comtes d'Alsace et de leur descendance. Car dans un acte de l'an 728, au sujet des terres qu'ils donnèrent au monastère de Murbach, ils désignent le bénéfice que

---

IX. siècle: que ces comtes ne conservèrent que l'avocatie de Grandval et les droits seigneuriaux sur les biens et sur les hommes aux alentours de ce monastère, tandis que le reste de ce canton, ou du Sornegau, fut soumis à la juridiction des comtes de Bipp, dont les noms sont encore inconnus.

Les monnaies trouvées à Sogren, avec les inscriptions Leufredus, Co. Bargen et Leufredus Soger, indiqueraient-elles quelques rapports entre les comtes administraterrs du Sornegau et ceux de Bipp ou de Bargen, avec ceux de Sogren? Cette administration aurait-elle été confiée à une branche des comtes d'Alsace issue des Luitfried de laquelle seraient issus les comtes de Sogren?

[1]) Rheinwald, conjectanea ad hist. et geograph. ant. Episc. Basil. p. 5 et suiv.

leur vassal, Bertoinus, tenait d'eux au bourg de Delémont, in vico Delemonte. [1])

La qualité d'avoués de Grandval mettait ces comtes dans l'obligation d'avoir une résidence dans le Sornegau, soit pour eux-mêmes, mais passagèrement, soit pour un lieutenant. A cette époque, et longtems après encore, il n'y avait pas dans toute la contrée environnant Grandval d'autre château de quelque importance. Il est donc rationnel de penser qu'un châtelain d'abord, puis, après la multiplication de la race d'Atticus, un membre de sa famille occupait le château du Vorbourg, tant pour exercer les droits d'avouerie sur Grandval et sur le Sornegau, que pour défendre le défilé qui formait la seule entrée de cette petite province du côté du Levant.

L'obligation d'habiter dans le voisinage du monastère dont les Seigneurs étaient les avoués se trouve fréquemment indiquée dans les actes de cette époque. Elle était conforme à un capitulaire de Charlemagne de l'année 813 : ut episcopi et abbates advocatos habeant. Et ipsi habeant in eo comitatu propriam hæreditatem. [2]) On voit ensuite une bulle de Grégoire VII adressée aux Evêques de Bâle et de Strasbourg, en 1074, pour les charger de veiller à ce que l'avocatie des monastères fut exercée par les plus proches parents des fondateurs habitants le château d'Egisheim, parce qu'il s'agissait de Ste. Croix fondé antérieurement sur l'héritage de Léon IX. [3])

Quand les comtes de Thierstein héritèrent l'avouerie de Beinweil, après la mort d'Oudelard de Sogren, ils abandonnèrent leur château de Thierstein dans le Frickthal, pour venir occuper celui qu'ils bâtirent aussitôt près de Beinweil, et nous pourrions citer encore d'autres exemples, tel que celui de Frédéric, comte de Ferrette, qui, ayant fondé le monastère de Feldbach en 1144, réserva que l'avouerie appartiendrait à celui

---

[1]) Schœpflin, Alsatia dipl. T. I, p. 8 et 9.
[2]) Baluze, T. I, p. 509.
[3]) Lünig, Spicilegium eccles. T. II, p. 872.

de ses héritiers, qui habiterait le château de Ferrette, situé à une lieue de là. [1]

On a vu que dans le 10me siècle un comte d'Alsace ou du Sundgau avait partagé les biens de Grandval entre ses enfants, et rien de plus naturel que de penser que l'un de ceux-ci devait résider dans la contrée partagée et nul château, sans aucun doute, n'avait alors plus d'importance pour celle-ci que le Vorbourg, tant pour l'administration des biens de Grandval, que pour celle du Sornegau.

[2]) Il était alors dans l'ordre des choses que l'Evêque de Bâle, après avoir reçu du dernier roi de Bourgogne des droits de souveraineté sur Grandval et sans doute aussi sur le Sornegau, conservat l'usage de les faire exercer par un avoué et l'on a vu qu'à l'époque même où ce don eut lieu, cet avoué fut choisi, comme précédemment, dans la famille des comtes d'Alsace, soit dans la branche d'Egisheim. Aussi lorsque 50 ans plus tard le pape Léon IX vint visiter sa famille en Alsace, on le vit loger dans les châteaux de ses parents, à bénir les chapelles qui en dépendaient, puis venir au Vorbourg où les auteurs et la tradition placent également un membre de la maison d'Egisheim. Il fallait en effet que ce château fut occupé par un personnage assez important pour attirer le souverain pontife en ce lieu et le recevoir avec toute sa suite, et rien de plus conséquent que de présumer que ce personnage était le parent du pape et l'avoué de Grandval où Léon se rendait. Cette opinion est confirmée par tous les annalistes qui font loger ces parents du pape au Vorbourg et à Sogren. Or ces deux châteaux par leur rapprochement n'ont pu appartenir à cette époque qu'à un même possesseur; l'étendue qu'on donne au Tractus de Sogren ne permet pas d'en distraire le Vorbourg

[1]) Schœpflin, Alsat. diplom. p. 225. — Trouillat, T. I, p. 289.

[2]) L'existence d'un avoué dans le Sornegau, ensuite Salsgau, est prouvée par les termes formels d'un accord entre l'Evêque de Bâle et les comtes de Ferrette, vers 1234. Trouillat, T. I, p. 536.

et ses dépendances, ce qui aurait coupé le passage entre Sogren et le Sornegau, où, même au 16me siècle, la seigneurie de Sogren, alors extrêmement réduite, possédait encore des droits et des terres, restes évidents de l'ancienne domination des Sogren sur cette contrée.

Cependant au premier abord, une chose parait singulière, c'est que le Vorbourg par sa position était un château beaucoup plus important que celui de Sogren, et que néanmoins c'est celui-ci qui a donné son nom aux comtes seigneurs de la contrée et non pas le Vorbourg. Observons d'abord qu'on ne doit pas juger de l'importance des anciens seigneurs par la grandeur des manoirs qu'ils habitaient dans les tems primitifs de leur domination, car les ducs de Zæringen, les comtes de Habsbourg, les comtes d'Oltingen, puis ceux de Neuchâtel, et autres grands dynastes des contrées voisines n'eurent d'abord pour demeures que des tours affreuses, qu'on n'oserait plus actuellement convertir en prisons. En second lieu, Sogren d'un accès facile et bien approvisionné d'eau a pu paraître d'un séjour plus agréable que les donjons du Vorbourg. On a déjà remarqué que le nom de Sogren se rapprochait singuliérement de celui du Sornegau, plus ou moins contracté, et qu'on voit écrit Sorengewe, Serngove, Serengœwe, Sergowe; ne serait-ce donc pas parce que Sogren était la résidence des avoués de ce pagus qu'on lui aurait donné le nom du pagus même?

Après cette dissertation sur le Sornegau, à laquelle nous a entraîné l'analyse des actes de 1160 et 1184, par lesquels il ressort qu'alors l'avouerie de Grandval et du Sornegau appartenait à la maison de Ferrette, il nous reste à citer quelques actes relatifs à cette possession par ces comtes.

(La suite et fin de l'histoire des comtes de Sogren suivront dans la prochaine livraison.)

Louis, comte de Ferrette, eut pour fils et successeur Frédéric II, qui fut assassiné en 1233. Ses fils Ulric et Louis entrèrent en arrangement avec l'Evêque de Bâle dès l'année suivante au sujet de leurs droits réciproques et sur les hommes des Eglises de Bâle, de Grandval et de St. Ursanne, et sur ceux des comtes mêmes dans le Salsgau et l'Elsgau. C'est la première fois qu'on voit apparaître ce nom de Salisgaudia en remplacement de celui de Sornegaudia. Nous croyons qu'il désignait seulement une partie de ce dernier Gau, un démembrement comprenant plus spécialement le bassin de Delémont.[1])

Cet acte fait voir qu'alors les comtes de Ferrette avaient des droits très importants qui se trouvaient plus ou moins confondus avec ceux de l'Evêque de Bâle, pour les obliger d'en fixer les limites, et il semble que ces droits de souveraineté et territoriaux étaient presque égaux entre les comtes et l'Evêque. Dans l'Elsgau ils paraissent provenir, pour les comtes, des domaines que la maison de Montbéliard y possédait et dont les Ferrette avaient obtenu une partie en héritage. Mais dans le Salsgau il n'en pouvait être ainsi et nous aurons bientôt à rechercher leur origine, ou plutôt comment ils passèrent des Sogren aux Ferrette.

Ces droits furent ensuite vendus par ceux-ci à l'Evêché de Bâle, comme on l'apprendra par les documents suivants. Au rapport d'Albert de Strasbourg, Ulric, comte de Ferrette, mécontent de sa famille, voulut faire un échange de son comté

---

[1]) M. Trouillat, T. I, p. LXXXV, pense que le nom de Salsgau peut provenir de l'époque où les Evêques de Bâle acquirent de l'autorité et eurent une cour dans cette contrée, du mot Sal qui, en vieux langage germanique, signifie une cour princière et il fixe la date vers l'an 1160 lorsque le comte de Ferrette fit le don de ses hommes du Sornegau à Grandval. — Nous croyons plutôt que ce nom provient de la multitude de saules qui croissait dans le bassin et qui a fait donner à tant de localités les noms de Saulcy, Salcy, Sausaie, etc.

de Ferrette contre la vallée de Delémont, appartenant en partie à l'Evêque de Bâle; mais ses parents irrités de ce qu'on voulait les soumettre à un seigneur étranger, firent une vive opposition à cet échange et parvinrent à engager le comte à se désister de son projet. L'évêque qui y trouvait un avantage ne voulut pas y renoncer sans indemnité et obtint de la sorte le château de Zouger et l'avouerie du Sornegau.

Ce récit, sans être tout à fait d'accord avec les termes des actes, semble cependant indiquer les motifs secrets et connus probablement alors, des ventes qu'on va rapporter. [1]) Le 15 Janvier 1271, Ulric, comte de Ferrette, déclare qu'ayant reçu de grands bienfaits de son seigneur Henri, Evêque de Bâle (Henri de Neuchâtel), il lui a vendu, avec le consentement de son fils Théobald, pour 850 marcs d'argent le château et la ville de Ferrette, le château de Sougren, Blochmont, Lœwenbourg, Morsperg, Liebenstein, le château et la ville d'Altkirch, Ammerschwiler, Spæchbach, Hohennach, Wineck, la courtine de Cernay, et autres localités d'Alsace, avec leurs dépendances désignées dans l'acte, comme il a possédé ces biens, mais que lui et son fils les reprennent aussitôt en fief de l'Eglise de Bâle.

[2]) Le 27 Novembre de la même année ces deux comtes reconnurent avoir reçu de l'Evêque de Bâle les 850 marcs d'argent stipulés dans le marché précédent.

[3]) Ulric étant mort le 1er Février 1275, son fils aîné, Théobald, ratifia, le 9 Mars 1278, la vente du comte de Ferrette, et faisant une stipulation particulière pour le château de Sougern et ce qui en dépendait et l'avouerie du Serengoewe et ses appartenances, les abandonna en toute propriété à l'Evê-

---

[1]) Trouillat, T. II, p. 205.
[2]) Même lieu, p. 217.
[3]) Même lieu, p. 282.

ché de Bâle, pour 200 marcs d'argent, tout en reprenant en fief le restant des domaines compris dans la vente de 1271.

Quoique l'acte ne donne pas d'explications sur les motifs de cette stipulation particulière, au sujet de Sogren et du Sornegau, qui avait dû en dépendre, il semble cependant confirmer le récit d'Albert de Strasbourg, c'est-à-dire qu'à une époque voisine du 15 Janvier 1271, le comte Ulric de Ferrette avait déjà pu entrer en négociation avec l'Evêque de Bâle, et s'engager si avant qu'il fallut plus tard faire à celui-ci l'abandon de Sogren et du Sornegau.

L'acte de 1271 ne fait pas mention du Sornegau, mais seulement de Sogren. Nous avons toutefois la conviction que cette avouerie devait être comprise dans la vente comme dépendance de Sogren, car à la suite de l'énumération des lieux vendus et plus ou moins spécialement désignés, l'acte dit : avec les hommes, les avocaties, les mairies, les vignes, les champs, les prés, les pâturages, les forêts, les eaux et cours d'eaux, les moulins, les étangs, les lieux cultivés et incultes, les districts, honneurs et juridictions, et toutes les appartenances en général et droits de propriété.

Ces détails se rapportent aussi bien au château même de Ferrette, auquel était attaché l'avouerie de Feldbach et bien d'autres droits très importants, qu'à celui de Sogren, nommé de suite après cette résidence des comtes de Ferrette.

La vente simultanée de Sogren et de ses dépendances et de l'avouerie du Sornegau et appartenances, en 1278, vient à l'appui de notre opinion, et comme dans cette vente il n'est pas fait mention de l'étendue de ces dépendances, nous devons y comprendre les châteaux du Vorbourg, dont l'Evêque de Bâle se trouve dès lors en possession et qu'il inféoda plus tard en les détachant de la seigneurie de Sogren et dans le tems même où il démembrait celle-ci.